

LECTEUR DE BIOMÉTRIE Reconnaissance de la Main



Le **lecteur** de biométrie **authentifie un convive par l'analyse du contour de sa main.**

Un code est préalablement demandé à l'analyse, afin d'accélérer le temps de validation (vitesse de passage : 6 convives à la minute). Un afficheur indique sur 2 lignes le nom et le prénom, le solde du compte ou le message de refus de passage.

Cette solution peut ainsi se substituer à des systèmes d'identification par carte, palliant ainsi tous les problèmes type : vols, oublis, pertes, dégradations...

Il est équipé, en standard, d'un lecteur de cartes pour permettre de manière parallèle une identification d'un passager par une carte jetable en carton ou celle d'un convive résident qui ne souhaiterait pas faire enregistrer le gabarit de sa main.

Suite à la mise en place du RGPD le 25 mai 2018, il est important de respecter certaines formalités. Nous restons à votre disposition pour en discuter, et vous invitons à vous rapprocher de vos Délégués à la Protection des Données pour vous guider.

Avantages

- ◆ Plus de gestion des oublis de carte
- ◆ Plus d'achat de carte pour les nouveaux convives chaque année
- ◆ Une identification fiable à 100%

Options adaptables

- ◆ Distributeur de Plateaux
- ◆ Tourniquet
- ◆ Imprimante-Tickets
- ◆ Barrière Lumineuse

Passage d'un Convive

1. Je tape le code



2. Je valide



3. Je pose ma main



Un afficheur indique sur 2 lignes le nom et le prénom, le solde du compte ou le message de refus de passage

LECTEUR DE BIOMÉTRIE Reconnaissance de la main

Caractéristiques du lecteur

Dimensions (LxPxH) mm	225x215x295
Poids (Kg)	2,7
Alimentation électrique	12/24V-50/60Hz



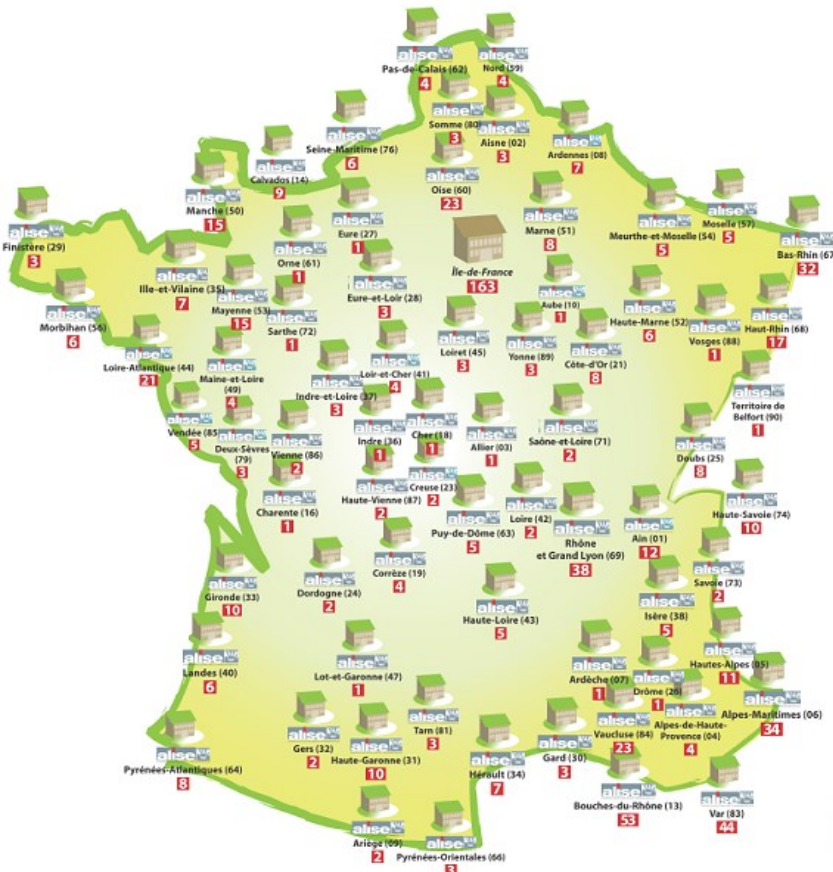
Dimensions du support en inox

Largeur mm	235
Profondeur mm	235
Hauteur mm	1200



VERSION EXTÉRIEURE

La version extérieure du lecteur de biométrie ne craint pas les intempéries grâce à son boîtier chauffé. Il peut permettre ainsi le contrôle des extérieurs (parking, établissement, portillon...)



742 établissements scolaires sont équipés en biométrie RCM ALISE (au 01/09/2018)